

TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM346350

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
EXALEAD		02/21/2014	Limited Company: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	DASSAULT SYSTEMES		
Street Address:	10, rue Marcel Dassault		
City:	Velizy-Villcoublay		
State/Country:	FRANCE		
Entity Type:	Limited Company: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 2			
Property Type	Number	Word Mark	
Serial Number:	76325895	EXALEAD	
Serial Number:	77568896	CLOUDVIEW	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	2028576395		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	202.857.6000		
Email:	tammy.mitchell@arentfox.com		
Correspondent Name:	Luna M. Samman		
Address Line 1:	1717 K Street NW		
Address Line 2:	Arent Fox LLP		
Address Line 4:	Washington, D.C. 20006		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	036611		
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:	Luna M. Samman		
Address Line 1:	1717 K Street NW		
Address Line 2:	Arent Fox LLP		
Address Line 4:	Washington, D.C. 20006		
NAME OF SUBMITTER:	N. Christopher Norton		
SIGNATURE:	/N. Christopher Norton/		

OP \$65.00 76325895

DATE SIGNED:	06/30/2015
---------------------	------------

Total Attachments: 7

source=2014.02.21 Decision de l actionnaire unique EXALEAD#page1.tif

source=2014.02.21 Decision de l actionnaire unique EXALEAD#page2.tif

source=2014.02.21 Decision de l actionnaire unique EXALEAD#page3.tif

source=2014.02.21 Decision de l actionnaire unique EXALEAD#page4.tif

source=2014.02.21 Decision de l actionnaire unique EXALEAD#page5.tif

source=Translation signed#page1.tif

source=Translation signed#page2.tif

EXALEAD

Société anonyme au capital de 1 011 684 euros
Siège social : 10, place de la Madeleine – 75008 Paris
432 887 875 RCS Paris

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 21 FEVRIER 2014 DECLARATION DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

EXPOSE

La société Exalead est une société anonyme au capital de 1 011 684 euros, dont le siège social est situé 10, place de la Madeleine, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 432 887 875 RCS Paris (la « Société »).

La société Dassault Systèmes est quant à elle une société anonyme au capital de 126 932 985 euros, dont le siège social est situé 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, et immatriculée sous le numéro 322 306 440 RCS Versailles (ci-après désignée « Dassault Systèmes »).

A la date des présentes, la société Dassault Systèmes est propriétaire de la totalité des cinq millions cinquante-huit mille quatre cent vingt (5 058 420) actions représentatives de 100% du capital social et des droits de vote de la Société.

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

En conséquence de l'exposé qui précède, Monsieur Bernard Charlès, agissant en qualité de Directeur Général de la société Dassault Systèmes, actionnaire unique de la Société, déclare dissoudre cette dernière selon le régime juridique et fiscal ci-après énoncés :

REGIME JURIDIQUE

En application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution aura pour effet d'entraîner la transmission universelle du patrimoine de la Société à la société Dassault Systèmes, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les éléments d'actif et de passif de la Société seront repris dans la comptabilité de Dassault Systèmes pour leur valeur nette comptable, en application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2004-01 en date du 4 mai 2004, dans l'état où lesdits éléments se trouveront à la date de réalisation définitive de la transmission universelle de patrimoine.

La date de réalisation définitive de la transmission universelle du patrimoine de la Société à son actionnaire unique sera la plus lointaine des dates suivantes :

- (i) la date à laquelle le délai d'opposition des créanciers prévu par l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil prendra fin, en l'absence d'opposition valablement formée par les créanciers de la Société avant l'expiration de ce délai ;
- (ii) en cas d'opposition valablement formée :
 - la date à laquelle les oppositions auront été rejetées en première instance ; ou

TRADEMARK

REEL: 005565 FRAME: 0685

[REDACTED]

POUVOIRS

En conséquence de cette décision de dissolution sans liquidation, Monsieur Bernard Charlès, ès qualité de Directeur Général de Dassault Systèmes, elle-même actionnaire unique de la Société, décide, en tant que de besoin, que Monsieur Laurent Couillard, ès qualité de Directeur Général de la Société, disposera, avec facultés de délégation à Madame Valérie Raoul-Desprez, des pouvoirs ci-après, lesquels n'ont qu'un caractère énonciatif :

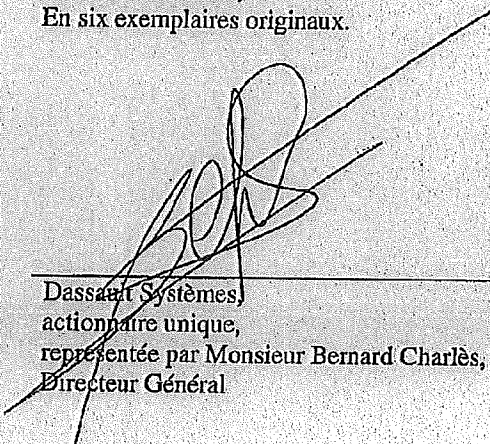
- arrêter la situation des éléments actifs et passifs de la Société qui seront transmis à Dassault Systèmes ;
- contrôler l'acquit régulier du passif ;
- confirmer et réitérer par tous actes sous seings privés ou authentiques, la transmission des biens de la Société à Dassault Systèmes, en préciser en tant que de besoin la désignation, réparer toutes omissions ou inexactitudes et établir et compléter toutes origines de propriété ;
- à cet effet, faire toutes déclarations accomplir toutes formalités de publicité, concourir à tous actes de dépôt avec ou sans reconnaissance d'écriture et de signature, effectuer les formalités requises pour assurer le transfert dans le patrimoine de Dassault Systèmes, des biens de la Société ;
- accomplir toutes les significations nécessaires relativement aux biens et valeurs transmis ;
- constater soit (i) qu'à l'issue du délai de trente (30) jours à compter de la publication de l'avis de dissolution, les créanciers n'auront pas formé opposition à la dissolution de la Société, soit (ii) qu'en cas d'oppositions formées dans le délai susvisé, lesdites oppositions auront été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances aura été effectué ou les garanties constituées ;
- représenter en justice la Société, ainsi qu'auprès de toutes administrations et autorités pour toute question qui serait liée à la présente décision de confusion ;
- aux effets, ci-dessus, passer et signer tous actes, procès-verbaux, pièces et autres documents, élire domicile, effectuer toutes formalités, substituer en partie les présents pouvoirs, et

généralement faire le nécessaire pour procéder à (i) la cession des éléments du fonds de commerce des activités de services de la Société et/ou des éléments d'actifs de la Société dans les conditions mentionnées ci-dessus et (ii) la dissolution sans liquidation de la Société et constater la transmission universelle de son patrimoine à Dassault Systèmes, actionnaire unique.

Par ailleurs, Monsieur Bernard Charlès, ès qualité de Directeur Général de Dassault Systèmes, confère tous pouvoirs à Monsieur Laurent Couillard et/ou Madame Valérie Raoul-Desprez aux fins de requérir, au nom et pour le compte de l'actionnaire unique, la radiation de la Société auprès du registre du commerce du Tribunal de commerce de Paris, conformément aux dispositions de l'article R. 123-75 du Code de commerce.

En outre, Monsieur Bernard Charlès, ès qualité de Directeur Général de Dassault Systèmes, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Fait à Vélizy-Villacoublay
Le 21 février 2014,
En six exemplaires originaux.



Dassault Systèmes,
actionnaire unique,
représentée par Monsieur Bernard Charlès,
Directeur Général

EXALEAD

limited company with capital of 10 116 840 euros
with registered office located 10, place de la Madeleine – 75008 Paris
432 887 875 RCS Paris

**DECISION OF THE UNIQUE SHAREHOLDER DATED 21 FEBRUARY 2014
DECLARATION OF DISSOLUTION WITHOUT LIQUIDATION**

WHEREAS

EXALEAD is a limited company with capital of EUR 1,011,684 whose registered office is at 10, place de la Madeleine, 75008 Paris, registered under number 432 887 875 RCS Paris (the "*Company*").

DASSAULT SYSTEME is a limited company with capital of EUR 126,932,985 whose registered office is at 10, rue Marcel Dassault, 74140 Vélizy-Villacoublay, registered under number 322 306 440 RCS Versailles (hereafter "*Dassault Systèmes*").

At the date hereof, the company Dassault Systèmes is the owner of all five million fifty-eight thousand four hundred and twenty (5,058,420) shares representing 100% of the share capital and the voting rights.

DISSOLUTION WITHOUT LIQUIDATION

As a result of the above discussion, Mr. Bernard Charles, acting as General Manager of Dassault Systèmes, the sole shareholder of the Company, declares to dissolve the Company according to the legal and tax regime set out below:

LEGAL REGIME

Under the provisions of Article 1844-5 subparagraph 3 of the Civil Code, the dissolution will entail the transfer of all assets of the Company to Dassault Systèmes, without it being necessary to liquidation.

The assets and liabilities of the Company will be recorded in the accounts of Dassault Systèmes for their net book value, pursuant to the dispositions of Committee of Accounting Regulation No. 2004-01 dated 4 May 2004, in the state said elements will be at the final completion date of the transfer of assets

The completion date of the transfer of all assets of the Company at its sole shareholder is the later of the following dates:

(i) the date on which the creditor opposition period provided for by paragraph 3 of Article 1844-5 of the Civil Code will expire in the absence of valid opposition formed by the creditors of the Company before the expiry of that period;

(ii) in case of valid opposition formed:

- The date on which the objections were rejected at first instance; or
- The date on which repayment of debts has been effected or guarantees provided by the company.

By virtue of this declaration and Article 1844-5 subparagraph 3 of the Civil Code, Dassault System declares take the commitments and obligations undertaken by the Company to third parties and the rights that it enjoyed.

TAX REGIME

a) Effective Date

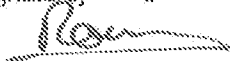
For tax purposes, the dissolution-confusion will have retroactive effect from 1 January 2014.

As a result, all transactions made since 1 January 2014 the Company will not be deemed tax, both in terms of assets than liabilities, have been completed on behalf of Dassault Systèmes, unique shareholder.

[...]

Done in Velizy-Villacoublay (France),
On February 21st, 2014
In six original copies

[Signature]

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Rou", written over a horizontal line.